

L'affaire Mawda laisse deux mineurs étrangers seuls sur le carreau

■ Des mineurs non accompagnés se trouvaient avec la famille de Mawda dans la camionnette. Ils n'ont pas été confiés au Service des tutelles.

Trois mineurs étrangers non accompagnés (Mena) se trouvaient dans la camionnette où la petite Mawda a perdu la vie. Ces derniers auraient dû bénéficier d'une protection des Services des tutelles. Or, écrivait "De Morgen" mardi, cela n'a pas été le cas. Si la police repère des Mena, elle est pourtant obligée de les signaler. "Ce n'est pas la première fois que ça arrive, commente Rob Kaelen, de la Plateforme mineurs en exil. L'idée que les jeunes veulent continuer leur route coûte que coûte est très répandue. C'est vrai dans certains cas. Mais cela ne devrait rien changer à cette obligation de signalement."

Les différentes instances pas toujours bien informées

Certaines instances, comme les hôpitaux, les CPAS et les écoles, ne signalent pas non plus les Mena. "Contrairement à la police, elles ont le droit de le faire mais pas l'obligation. Il peut arriver qu'un mineur se rende à l'école pendant plusieurs années sans être signalé et le soit juste avant sa majorité. Or, pour l'enfant, être signalé est toujours mieux. Ce procédé va lui ouvrir tous ses droits", continue Rob Kaelen, qui souligne que le système d'accueil des Mena en Belgique est plutôt bien construit. "Ce qui pose problème, c'est l'accès à ce système. Les différentes instances ne sont pas toujours bien informées de la procédure à suivre."

Resté que de nombreux jeunes ont peur d'être repérés, notamment à cause du règlement dit de Dublin – système selon lequel un migrant est renvoyé dans le premier pays où il a mis les pieds lorsqu'il est entré en Europe. Or, Dublin ne s'applique pas de la même façon pour les mineurs. Mais bien souvent, ceux-ci n'en savent rien. "Dublin fait très peur aux adultes, qui vont dire aux jeunes de ne pas donner leurs empreintes, d'éviter les autorités. Cela génère évidemment beaucoup de méfiance", précise Rob Kaelen. En outre, la crainte d'aller en centre fermé, comme les adultes, est également répandue parmi ces adolescents. Pourtant, en principe, un Mena ne peut jamais être détenu en Belgique.

La faute au manque d'interprètes

Cet épisode ajoute encore une couche de flou sur ce qu'on appelle désormais "l'affaire Mawda". Relâchés, deux des mineurs qui se trouvaient dans la camionnette

ont été retrouvés à Dunkerque (nord de la France) et un autre a disparu.

Mis en cause, le chef de la zone de police de Mons-Quévy, Marc Garin, a réagi mardi par voie de communiqué. D'après lui, il n'y avait que deux mineurs et non trois. La procédure a bien été respectée, mais un manque d'interprète est à l'origine de cet imbroglio. Un document spécifique n'a pas pu être rempli par les policiers qui, selon Marc Garin, ont toutefois informé l'Office des étrangers de cette impossibilité. "Le Service des tutelles n'a donc pas été directement informé de cette situation particulière ni par la zone de police, ni par l'Office des étrangers, ni par la police judiciaire chargée de l'enquête." Vingt-quatre heures après leur interpellation, les mineurs ont été conduits à l'abri de nuit du CPAS de Mons. "Un des deux mineurs faisait l'objet d'un dossier au Service de tutelle des mineurs non accompagnés, après son interpellation en date du 12 mai sans qu'une mesure spécifique ait été prise à son égard", précise encore le chef de corps.

Sarah Freres

Des adolescents vulnérables

En quoi consiste la procédure en Belgique ?

Toute autorité qui découvre un Mena, que ce soit à la frontière ou sur le territoire, doit le signaler, auprès du Service des tutelles et de l'Office des étrangers (OE). Celui-ci est d'abord enregistré à l'OE puis transféré dans un centre d'accueil et d'orientation. En principe, chaque Mena se voit attribuer un tuteur à son arrivée. Son rôle est de l'accompagner dans ses démarches administratives. En pratique, le nombre de tuteurs fait défaut. Le Service des tutelles, qui dépend du SPF Justice, avait ainsi lancé une campagne de recrutement en 2016. Ces trois dernières années, le nombre de Mena signalés en Belgique a augmenté. Ils sont passés de 1780 en 2014 à 5074 en 2015 puis à 2928 en 2016 et 3111 en 2017. Parmi ce public sensible et vulnérable, les disparitions sont aussi de plus en plus nombreuses. Child Focus s'est alarmé à plusieurs reprises de ce phénomène grandissant. Certains tombent dans la prostitution, d'autres disparaissent tout simplement des radars en quittant les centres d'accueil pour poursuivre leur voyage. Une fois dans la nature, ils n'ont donc plus accès au régime de tutelle et aux mécanismes de protection.